



Réseau wallon
de Développement Rural

4^e trimestre 2010

Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

Ruralités

Magazine n°8

NUMÉRO SPÉCIAL

RÉALISATIONS



FJA
Fédération des Jeunes Agriculteurs

Accueil | News | Liens | Rechercher

Accueil

La FJA
Centre de formation
Mouvement de jeunesse

Fédération des Jeunes Agriculteurs
Prenons en main l'agriculture de demain

Les nouveaux défis de l'agriculture p. 4



Un label pour exporter p. 15



Bâtir ou rénover dans la tradition p. 16



© Pierre-Eric Leclercq, Maison du Tourisme Houffalize-La Roche

Trois évolutions significatives sur 2009

Le Programme wallon de Développement rural (PwDR) 2007-2013 soutient, au moyen de différentes mesures, quatre axes :

- Axe 1 – l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier ;
- Axe 2 – l'amélioration de l'environnement et l'aménagement de l'espace rural ;
- Axe 3 – la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale ;
- Axe 4 – la dynamique territoriale Leader.

Le rapport de suivi 2009, rédigé par la Région wallonne, pointe trois évolutions significatives dans la mise en œuvre des différentes mesures du PwDR.

C'est tout d'abord le taux plus grand d'adhésion des agriculteurs au programme agro-environnemental qui ressort. La plupart d'entre eux ont étendu leur superficie sous engagement pour atteindre le maximum de 9% des superficies autorisées pour la mise en place de tournières enherbées ou des bandes de parcelles aménagées. En 2009 également, l'engouement des

agriculteurs pour l'agriculture biologique s'est confirmé. Ce sont 17% supplémentaires d'agriculteurs qui adhèrent à cette démarche financée par l'axe 2. Une tendance qui se confirme en 2010. La crise du secteur laitier, par contre, a eu un effet négatif sur la mesure « Modernisation des exploitations agricoles » de l'axe 1. Les investissements initialement prévus ont soit été postposés, soit carrément abandonnés.

Dans sa déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon se fixe notamment comme objectifs : la formation des jeunes agriculteurs ; le soutien à la reprise des fermes ; une meilleure adéquation des aides à l'investissement aux besoins des exploitants ; le soutien aux coopératives, à la qualité différenciée et au développement du circuit court. Dans le domaine de l'environnement, l'accent est mis sur la gestion de l'azote agricole, sur la biodiversité et sur une gestion durable des ressources hydriques, mais aussi sur le renforcement de la filière bois, de la sensibilisation à l'environnement et de l'utilisation des énergies renouvelables par les entreprises. Le gouvernement insiste sur la protection et la valorisation des espaces ruraux en favorisant le développement économique, et les projets de rencontre et de services.

Sommaire

Introduction..... 2

Trois évolutions significatives sur 2009..... 4

Réalisations - Axe 1 4

Être prêt à répondre aux nouveaux défis de l'agriculture..... 4

Une médaille d'or après un mois..... 5

Une technique facile pour des gains directs..... 6

Une viticulture de qualité en Région wallonne... 7

Réalisations - Axe 2 8

L'agriculteur au service de l'environnement..... 8

Réalisations - Axe 3 10

Le service au plus près..... 10

Villages vivants en Condroz-Famenne..... 11

Des outils pour valoriser le patrimoine rural..... 12

À Péruwelz, la boulangerie Mercier n'a rien à cacher..... 13

Augmenter qualité et efficacité..... 14

Un label pour exporter..... 15

Réalisations - Axe 4 16

Bâtir ou rénover dans la tradition..... 16

Un rapport pour encourager la diversification agricole..... 17

Une culture de l'excellence pour développer le tourisme..... 18

Un taxi pour les plus démunis..... 19

Informations pratiques 20



Des visites pour découvrir d'autres pratiques (ici, le Wateringue de Saint-Trond et les gestions de l'érosion).

Suite au Bilan de santé de la Politique agricole commune (PAC), la Wallonie a choisi de renforcer, par l'affectation de moyens supplémentaires, le soutien à l'agriculture biologique.

Le point sur quelques mesures

Un point rapide sur quelques mesures soutenues par le PwDR, à mettre en lien avec les réalisations qui seront décrites dans les pages suivantes...

La mesure 111, « *Formation professionnelle et actions d'information* », a soutenu, en 2009, des formations professionnelles au monde agricole : nouvelles matières liées à la PAC, aide à l'installation des jeunes, agro-environnement, diversification des activités. En tout, ce sont plus de six mille heures de formation qui ont été dispensées.

La mesure 132, « *Participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire* », finance l'aide à la certification et rembourse donc les frais de contrôle et de certification. La Région reconnaît la sous-consommation de cette mesure. Une situation sans doute à améliorer en 2010 et 2011.

La mesure 214, « *Paiements agro-environnementaux* », présente un panel de quatorze mesures qui ont connu un réel engouement. C'est la tournière enherbée qui remporte la palme (553 kilomètres engagés en 2009), suivie des prairies naturelles et des bandes de prairie extensive.

La mesure 312, « *Aide à la création et au développement des micro-entreprises* », a soutenu quinze demandes d'aides en 2008 et 2009, dans la seconde transformation du bois, le développement de sources d'énergie renouvelable ou la transformation de produits agricoles (hors annexe 1). Un constat : pas simple, pour les TPE, de souscrire au concours FEADER, conditionné par la création d'au moins un emploi.

La mesure 313, « *Promotion des activités touristiques* », soutient depuis début 2009 des structures de dimen-



sion transcommunale actives dans le tourisme. Jusqu'à présent, ce sont trois emplois qui ont été créés directement par cette mesure.

La mesure 321, « *Services de base pour l'économie rurale* », ne rencontre pas un franc succès. Un seul projet a bénéficié de subsides. Une mesure qui reste donc ouverte !

L'axe 4 et ses mesures seront abordés en détail dans le prochain magazine du Réseau.

Le rapport de suivi complet 2009 est disponible sur le site www.pwdr.be.

Un vaste chantier de capitalisation des pratiques wallonnes intéressantes

Parallèlement à l'élaboration de rapports administratifs et financiers, il importe de déterminer, parmi les projets soutenus par le PwDR, quelles sont les pratiques intéressantes, les réalisations concrètes et les impacts observés.

Le Réseau wallon a, dans ses missions, un rôle de capitalisation des bonnes pratiques. Aidé de l'administration et des acteurs de terrain, le Réseau part à la recherche d'expériences méritant d'être mises en avant, analysées et diffusées.

Sélectionner une pratique intéressante n'est pas chose aisée. Il s'agit de mettre le doigt sur les projets apportant des réponses innovantes, transférables aux nouveaux défis que vivent les zones rurales wallonnes. Ces pratiques sont décortiquées et le Réseau tente de déterminer le contexte dans lequel elles se sont développées, les objectifs poursuivis, les activités concrètes et résultats obtenus, mais aussi les leçons à tirer et les principales recommandations. Si la collecte des bonnes pratiques a pour vocation d'améliorer les compétences des acteurs ruraux wallons, elle a aussi pour vocation de nourrir la future politique régionale de développement rural.

Les premières pratiques intéressantes wallonnes sont téléchargeables sur le site du Réseau (www.pwdr.be, rubrique Capitalisation).

Et au niveau européen

Vaste chantier également au plan européen, avec le projet PIKSE (Project Information & Knowledge. Sharing Exchange), qui encourage les États membres à remonter les pratiques intéressantes vers une base de données actuellement en cours de constitution. Le Réseau wallon s'est porté volontaire pour fournir une première salve de pratiques PIKSE.

Être prêt à répondre aux nouveaux défis de l'agriculture



La Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) est une organisation professionnelle syndicale agricole et rurale dont l'objectif premier est la défense et la représentation des jeunes agriculteurs à différents niveaux de pouvoir. Dans le cadre de la mesure 111, la FJA est avant tout centre de formation.

Reconnue par la Région wallonne pour ses activités de formation, la FJA dispense des cours s'adressant aux agriculteurs et agricultrices, aux aidants agricoles, aux salariés

et ouvriers agricoles, et aux demandeurs d'emploi.

Ces cours sont de deux types :

- Le premier consiste en un cycle de formation (cours A et B) concernant directement la reprise d'une exploitation. Les séances portent sur des notions à caractère agricole et agronomique, réglementaire, administratif, juridique et comptable. Depuis septembre 2010, un cycle de formation s'adresse aux repreneurs d'exploitations orientées vers l'agriculture biologique.
- Le second type de formation (cours C) propose, quant à lui, un cursus de spécialisation. « Il s'agit d'un enseignement de remise à niveau ou de diversification dans tous les domaines qui touchent de près ou de loin à l'agriculture », explique Grégory Etienne, Secrétaire général de la FJA.

Ces formations, uniquement théoriques ou très axées sur la pratique, sont surtout consacrées à la diversification des exploitations agricoles et aux nouveaux défis de l'agriculture d'aujourd'hui. Tous

cours confondus (cours C), la FJA dispense ainsi une centaine de formations par an.

La formation minimale est de vingt heures, et concerne notamment des domaines purement techniques comme la soudure, l'insémination artificielle, l'électricité ou l'informatique. Les séances d'information sur les économies d'énergie, la production énergétique sur l'exploitation, les enjeux environnementaux, la réduction des coûts ou la gestion des intrants sont aussi au programme.

Sur la période 2009-2010, une centaine de participants, majoritairement de moins de 35 ans, a bénéficié des cours A et B, et plus de 700 des cours C. Parmi eux, 35% de femmes. Dans le cadre d'un projet INTERREG, la FJA a mené une enquête sur les besoins en matière de formations. Cette enquête permet d'adapter l'offre et de coller au mieux aux besoins des jeunes agriculteurs.

Valorisation des produits

« Mais nous enseignons également aux agriculteurs à valoriser leurs produits », précise Grégory Etienne. Dans ce cadre, les formations portent sur la fromagerie, la fabrication de glaces, la vente directe à la ferme, la viticulture,...

Grâce à ces cours pratiques, quelques exploitants ont pu développer des ateliers dans leur ferme, et certains ont ensuite suivi des cours de spécialisation dans un autre cadre. « Vingt heures de cours ne sont effectivement pas suffisantes pour apprendre tout de la fabrication du fromage », remarque en conclusion Grégory Etienne. « Mais c'est une première approche. »

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Mesure 111 : Formation professionnelle et action d'information

Bénéficiaire : Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA)

Budget : 450 000€ (70 % Région wallonne, 30 % FEADER)

Localisation : Maison de l'Agriculture et de la Ruralité
Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux

Contact : Grégory ETIENNE

Site web : www.fja.be

E-mail : gregory.etienne@fwa.be

Une médaille d'or après un mois

Ancienne institutrice, Grace Bottemanne a rejoint l'exploitation familiale en janvier 2010. Pour diversifier sa production, elle a suivi les cours de fabrication fromagère que la Fédération des Jeunes Agriculteurs organise en collaboration avec l'asbl CARAH (Centre de Recherche associé aux Hautes Écoles de la Province du Hainaut).

Pourquoi avez-vous choisi de suivre les cours de diversification de la FJA ?

Grace Bottemanne : En janvier de cette année, j'ai rejoint l'exploitation où travaillent mon compagnon et son père. J'étais institutrice en maternelle et j'ai voulu ouvrir une « ferme pédagogique ». Je reçois maintenant des classes toute l'année. Mon arrivée sur l'exploitation nous obligeait à augmenter notre activité. Mon beau-père faisait déjà du beurre, du fromage frais et des yaourts. Nous avons décidé de mettre en route une production de fromages à pâte dure. J'ai rejoint la formation en février pour apprendre la technique.

En quoi consiste cette formation ?

G.B. : Elle se déroule sur sept jours et se répartit entre cours théoriques et cours pratiques. Les cours sont organisés par la FJA, mais la formation proprement dite se déroule au sein de l'asbl CARAH. Nous apprenons les différentes techniques à mettre en œuvre dans la fabrication des fromages type camembert, saint-paulin et tomme. Chaque type de fromage a son ferment, son tranchage et son lavage. Ces techniques nous étaient enseignées par des producteurs professionnels. Il existe aussi une formation de spécialisation que je prévois de suivre l'année prochaine.

Quels sont les résultats aujourd'hui de ces cours ?

G.B. : Le but était de diversifier et d'augmenter la production pour avoir un revenu supplémentaire. Nous avons



Se diversifier pour avoir un revenu supplémentaire.

© Ferme du Champ de Loup

donc mis en route, pour la première fois au mois d'août, une production de fromage au lait de vache de type saint-paulin. Ça marche bien, et nous avons même gagné une médaille d'or à la Foire aux Fromages de La Capelle, en France, au mois de septembre. Cette récompense fait plaisir et permet aussi d'augmenter les ventes.

Qu'avez-vous concrètement mis en œuvre dans la ferme ?

G.B. : Nous avons une laiterie où nous fabriquons le beurre et les fromages frais, mais elle était trop petite pour accueillir la nouvelle cuve de 300 litres. Nous avons donc installé une nouvelle salle de traite, et nous avons transféré la laiterie dans l'ancienne, plus

spacieuse. Nous ne fabriquons qu'un type de fromage car l'investissement est plus important si l'on veut diversifier les produits. Globalement, nous avons investi cinq mille euros dans cette nouvelle activité.

Quelles recommandations pourriez-vous adresser à ceux qui voudraient se lancer ?

G.B. : Les cours C de la FJA sont pédagogiques et individualisés. L'important est de bien retenir les étapes de fabrication, et de faire la même chose après. Il faut être très méticuleux. Une différence de température du lait ou de la cave d'affinage, et votre fromage est tout à fait différent. On ne peut pas faire ça à la légère !

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Mesure 111 : Formation et information

Bénéficiaire : Grace BOTTEMANNE

Localisation : Ferme du Champ de Loup
6140 Lobbes

Contact : +32 494 19 87 14

Une technique facile pour des gains directs

Sébastien Geens est responsable des cours C à la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA). Il est aussi aidant occasionnel dans l'exploitation agricole de son père après le travail. L'occasion pour lui de mettre en pratique la formation en insémination qu'il a reçue à la FJA en 2009.

Pourquoi avez-vous choisi de suivre les cours C de la FJA ?

Sébastien Geens : J'étais étudiant en agronomie à Huy et je m'intéressais pas mal à la génétique du Blanc Bleu Belge, mon père ayant une exploitation agricole de 150 bêtes. Je me suis donc inscrit à la formation sur l'insémination artificielle de la FJA.

En quoi consiste cette formation ?

S.G. : J'ai suivi une trentaine d'heures de cours sur quatre semaines. Les cours pratiques se passaient dans une exploitation agricole avec un vétérinaire. Nous nous y entraînions sur des bêtes de réforme, avec des exercices progressifs. La formation se divise en trois cours théoriques et six cours pratiques.

Quels sont les bénéfices d'une telle formation ?

S.G. : Les bénéfices sont avant tout financiers. Si on ne maîtrise pas

soi-même la technique, il faut faire appel à un vétérinaire. En plus de l'acte, vous payez également les paillettes. En pratiquant soi-même, on arrive à payer dix fois moins cher, ce qui représente une économie d'environ 1 500 euros par an. Nous continuons cependant à faire appel à un vétérinaire en cas de problème. Au niveau de l'insémination, des difficultés peuvent apparaître : les bêtes peuvent en effet présenter des infections ou d'autres pathologies que nous ne pouvons soigner nous-mêmes.

Mais il y a d'autres intérêts. Quand on fait appel à un vétérinaire, celui-ci a un planning et il arrive qu'il vienne trop tard. En procédant nous-mêmes à l'insémination, on peut agir au meilleur moment. On a donc un meilleur taux de réussite. De plus, on peut s'organiser plus efficacement. Plus besoin de perdre du temps à attendre le vétérinaire, notre emploi du temps est plus rationnel.

Qu'avez-vous concrètement mis en œuvre dans la ferme ?

S.G. : Nous sommes équipés depuis le mois d'août. L'investissement matériel est très faible. Les cours C de la FJA sont gratuits et l'équipement nécessaire n'est pas énorme. Il faut un container à paillettes



Sébastien Geens devant le container à paillettes.

pour les conserver congelées dans de l'azote liquide. Ce matériel, qui peut contenir 300 unités, coûte 600 euros. Mais les centres distributeurs de paillettes les fournissent à très bon prix en échange d'une grosse commande. D'un point de vue local, il n'y a pas besoin de pièce spécifique pour stocker le tout, et l'insémination proprement dite peut se faire n'importe où.

Quelles recommandations pourriez-vous adresser à ceux qui voudraient se lancer ?

S.G. : C'est une technique très facile à mettre en œuvre pour un gain financier direct. On rencontre parfois des difficultés avec certaines bêtes, mais les professionnels connaissent les mêmes ! Dans tous les cas, il ne faut pas essayer de tout faire tout seul. Il faut continuer à demander l'avis d'un vétérinaire, c'est essentiel.

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Mesure 111 : Formation et information

Bénéficiaire : Sébastien GEENS

Localisation : Chaussée de Namur 47
5030 Gembloux

E-mail : sebatien.geens@fwa.be

Une viticulture de qualité en Région wallonne

Une viticulture de qualité, rentable et respectueuse de l'environnement, est-t-elle concevable en Région wallonne ? C'est la question que s'est posée Philippe Grafé. En 2002, il abandonne son ancien métier et achète le domaine du Chenoy, onze hectares de terres en pente exposées plein sud.

La disponibilité de temps et d'esprit dont a bénéficié le nouveau vigneron l'a amené à examiner de façon plus approfondie la potentialité d'une viticulture professionnelle en Région wallonne. « Il faut dire que je me suis heurté à un mur de conservatisme », déplore le viticulteur. « Chaque fois que l'on parle de viticulture en Belgique, on entend des réflexions comme : « notre climat ne convient pas » ou « nous n'avons pas assez de soleil. » » Il apparaît en effet que la production de vin rouge au moyen des cépages traditionnels est très aléatoire et, en tout cas, inconcevable dans le cadre d'une exploitation d'envergure. Mais la découverte de nouveaux cépages de référence a été l'élément décisif qui a déclenché la création d'un vignoble entièrement planté de ces nouvelles variétés. Toute la faisabilité de ce projet reposant, en effet, sur leur utilisation.

Un meilleur respect de l'environnement

Ces variétés ont été créées selon la méthode tout à fait classique du croisement par pollinisation et sélectionnées ensuite en fonction de leur résistance aux maladies fongiques et de leur cycle végétatif permettant des vendanges précoces, tout en produisant des vins rouges et blancs d'aussi bonne qualité que les cépages classiques. Cette sélection en vue de la classification

est un travail de très longue haleine puisqu'elle a pris plusieurs dizaines d'années.

Cette recherche de la qualité est un élément primordial pour Philippe Grafé. Il bénéficie dans ce cadre de la mesure d'aide du Programme wallon de Développement rural (PwDR) visant à encourager la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire. Respectant le cahier des charges, les vins du domaine du Chenoy bénéficient ainsi de l'AOC Côtes de Sambre et Meuse et de l'appellation Vin de Pays des Jardins de Wallonie. L'intervention du PwDR est clairement marginale, et le souhait de Philippe Grafé est que cette dimen-



Les vignobles du Chenoy.



Philippe Grafé

© Domaine du Chenoy

sion soit amplifiée dans les années à venir vers un soutien plus fort de la toute jeune viticulture wallonne.

Le viticulteur s'astreint surtout à travailler le raisin de la manière la plus naturelle possible : « J'ai découvert que ces nouvelles variétés étaient beaucoup plus résistantes aux maladies. En les sélectionnant, j'ai donc choisi de moins pulvériser les vignes, de mettre moins de pesticides. » La démarche est la plus écologique possible. « On a des vins actuellement qui sont des vins tout à fait naturels. On n'a rien sur les vignes qui pourrait abîmer ou frelater le raisins », ajoute-t-il.

Une démarche qualité qui lui a également permis de décrocher une médaille d'or au Concours mondial de Bruxelles pour sa cuvée « La Foliette » de 2007.

- Axe 1 :** Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier
- Mesure 132 :** Participation des agriculteurs à des régimes de qualité supérieure.
- Bénéficiaire :** Domaine viticole du Chenoy
- Budget :** 70 € par an pendant cinq ans (PwDR et FEADER)
- Localisation :** Domaine du Chenoy
Rue du Chenoy, 1b
5080 Emines
- Site web :** www.domaine-du-chenoy.be
- E-mail :** info@domaine-du-chenoy.be

L'agriculteur au service de l'environnement

Centre de formation et de recherche appliquée, le Centre des Technologies agricoles (CTA) accueille des étudiants stagiaires de l'enseignement agronomique ou du secondaire. Sa préoccupation est de développer une approche où les recherches de synergies et de complémentarités sont mises en avant. Dans ce sens, le CTA est une ferme expérimentale, notamment dans la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE).

« Notre objectif est de faire se rencontrer l'agriculture et l'environnement », explique Christian Marche, le directeur du CTA. « Notre principe est de sensibiliser les agriculteurs à des pratiques qui ne leur coûtent rien, et qui peuvent même leur rapporter. » Pour démontrer les avantages d'un tel concept, le centre dispose de 55 hectares de terres en cultures classiques, d'un troupeau de vaches laitières, d'un cheptel de moutons roux d'Ardenne et de poules ardennaises.

La culture de l'ortie est au programme, et le centre développe sa propre semence sélectionnée. Les protéines de cette plante sont en effet d'excellente qualité et présentent un grand intérêt pour la nourriture animale.

Le centre est également actif en agroforesterie et cultive des vergers conservatoires d'espèces régionales,



Des fleurs pour faciliter la pollinisation.

dont plus de quarante variétés de pommes, poires, prunes et cerises. Les cultures d'arbres hors-champ et les cultures de différentes espèces végétales en haies sont aussi développées. Toujours côté bois, le bois raméal fragmenté (BRF), un matériau 100 % naturel constitué de branches d'arbre broyées, permet l'amélioration de la structure du sol par un plus grand apport de carbone.

Maintenir le patrimoine agricole wallon

Mais c'est plus particulièrement pour la mise en place de mesures agro-environnementales que le centre reçoit des subventions liées au Programme de Développement rural.

« Nous essayons de développer le maximum de MAE », argumente Arnaud Pilet, responsable pédagogique et formateur au centre. « Nous expérimentons sur la façon de les mettre en place et de les entretenir. » Le but de ces mesures est de maintenir le patrimoine agricole wallon, le paysage, l'environnement, mais aussi de développer la biodiversité.

Les éléments paysagers comme les haies, les arbres et les mares ont une grande importance pour le maillage écologique, pour la connexion et la circulation des espèces entre les différentes poches naturelles. « La disparition du bocage ancien a supprimé par exemple les possibilités de déplacement à plus grande échelle des petits mammifères », souligne Arnaud Pilet. « On est alors confronté, dans certaines zones, à des problèmes de maladie ou d'appauvrissement génétique des populations, coupées les unes des autres. »

Il existe également une double mesure sur les bandes enherbées : elles servent de zones tampon entre les cultures et la route, et de couloir de circulation pour de nombreuses espèces. Au bord des cours d'eau, ces bandes permettent surtout d'éloigner les pesticides et les autres produits phytosanitaires de l'eau.

Axe 2 : Amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural

Mesure 214 : Mesures agro-environnementales (MAE)

Bénéficiaire : Centre des Technologies Agronomiques (CTA)

Budget : Pour les MAE, il n'y a pas de budget global défini, car les versements sont multiples et étalés dans le temps. 50 % de ces versements proviennent du FEADER, 50 % de la Région wallonne

Localisation : Rue de la Charmille, 16
4577 Strée

Contact : Christian MARCHE

Site web : www.cta-stree.be

E-mail : ctastree@yahoo.fr

Conservation des espèces locales menacées

Le respect de certaines règles est aussi un moyen de protéger la biodiversité. Les périodes de fauche et de taille sont spécifiques pour permettre le cycle reproducteur des espèces qui peuvent ainsi bénéficier des fruits, ou d'espaces de nidification pour les oiseaux.

La réduction d'intrants pour la production de céréales est également une pratique testée au centre. Le but est de garder un rendement valable en semant moins et en mettant moins de produits phytosanitaires. La croissance est ainsi régulée.

Du côté du bétail, les pâtures extensives sont à l'étude. Une diminution du nombre de bêtes à l'hectare permettant une meilleure qualité de viande par un apport supplémentaire de nourriture par animal, et une moindre pression sur l'environnement où les hautes herbes peuvent, là encore, bénéficier à de nombreuses espèces.

Les espèces locales menacées sont également primées par ces MAE. La plupart sont moins productives que les bêtes spécifiquement sélectionnées et qui donnent plus de viande ou plus de lait, mais elles contribuent, d'une part, à la sauvegarde du patrimoine wallon, et d'autre part, étant plus rustiques et plus résistantes aux maladies, elles constituent un



© CTA de Strée

Mouton roux d'Ardenne dans les douves de la citadelle de Namur.

réserveur génétique qu'il est important de conserver pour être éventuellement réutilisé dans l'avenir. « Ces espèces ont aussi un intérêt immédiat : le mouton roux d'Ardenne, par exemple, de par sa rusticité, peut paître dans des endroits difficiles d'accès et remplacer avantageusement le nettoyage mécanique », note Christian Marche. Il est en effet actuellement utilisé dans les douves de la citadelle de Namur.

Citons encore, dans ces MAE, la protection de zones destinées à certaines variétés de plantes dont les fleurs facilitent la pollinisation. « Une grande variété de fleurs est essentielle pour que les nombreuses races d'abeilles de Wallonie puissent prospérer », remarque Arnaud Pilet. « Aujourd'hui, il semble que la réduction de la diversification des fleurs soit aussi importante que l'usage non raisonné de pesticides dans la chute

drastique des populations d'abeilles en Wallonie », ajoute-t-il.

Toutes ces mesures constituent un plan d'action global sur cinq ans. « Nous installons un maximum de MAE, mais il faut aller plus loin. Nous utilisons des bio-filtres pour rincer nos pulvérisateurs et une unité de biométhanisation est en fonctionnement au centre », indique le directeur. Le biogaz produit grâce au lisier sert à chauffer une serre et les résidus organiques du processus sont également un engrais de première qualité. Arnaud Pilet y voit le symbole de l'intégration agricole, mais reconnaît que le message doit encore être promu auprès des agriculteurs. « Un champ ne doit pas être vu comme une unité de production agricole, mais comme une partie du milieu naturel, participant à la bonne santé d'un milieu spécifique », conclut-il.



© CTA de Strée

Le service au plus près



Pour l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural, la mesure 321 propose un soutien à la mise en place de services de base dans le cadre d'activités culturelles ou de loisirs ainsi que les petites structures afférentes. Ces services peuvent être accueillis dans des bus ou dans des maisons multiservices, comme à Mellet.

La commune de Les Bons Villers compte 8 900 habitants répartis en cinq villages. Les deux pôles de vie importants, séparés par la Nationale 5, sont Frasnes-lez-Gosselies (3 251 habitants), où se trouve la maison communale, et Mellet (2 499 habitants).

Le projet de maison multiservices correspond aux besoins de la population de Mellet de bénéficier de services de proximité, pour répondre notamment

à un sentiment d'insécurité et à un manque de cohésion sociale.

En 2008, l'administration communale a repris la gestion d'un point Poste, assurant ainsi le premier service de proximité pour les habitants. Ce nouveau service a très vite trouvé son rythme de croisière et a assuré un mode de fonctionnement qui a séduit la population melletoise. « Ce point Poste a permis aux agents



de la maison multiservices d'avoir un contact plus aisé avec la population lors de leur permanence », explique Julie Nauwelaerts, la responsable de la cellule Cohésion sociale.

Cette cellule a vu le jour en 2009 et se compose d'un service jeunesse, d'un service extrascolaire, d'un service Espace public numérique (EPN), d'une coordination des aînés, d'une coordination du handicap et d'un service de gestion de divers projets sociaux. La localisation de la cellule de cohésion sociale sur Mellet est importante au vu du nombre d'habitants, mais aussi par sa situation au centre du village. Située sur la place du village, elle se trouve à proximité des écoles et des commerces.

La maison multiservices accueille également des services administratifs décentralisés avec accès informatique à des formulaires types issus des services Population et État civil. La société de logements Jardins de Wallonie, le CPAS et une organisation syndicale font aussi partie des permanences décentralisées que les habitants peuvent retrouver dans ce lieu.

Un résultat « à la hauteur des espérances »

La réalisation de l'espace multiservices s'est faite en lien physique et organisationnel avec la Maison de Village, qui accueille depuis 2006 de nombreuses activités socio-collectives, avec notamment une bibliothèque, un local informatique et une salle polyvalente.

« Le chemin à parcourir pour une commune rurale qui souhaiterait mettre en œuvre un projet de ce type est d'abord d'avoir un Programme communal de Développement Rural (PCDR) approuvé par le Gouvernement wallon », explique Emmanuel Wart, le bourgmestre des Bons Villers. « Le résultat est à la hauteur de nos espérances, il faut simplement vouloir revendiquer sa ruralité au travers d'un PCDR », conclut-il.

- Axe 3 :** Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale
- Mesure 321 :** Services de base pour la population rurale
- Bénéficiaire :** Commune de Les Bons Villers
- Budget :** 61 320 € (dont 12 218,70 € Région wallonne et 12 218,70 € du FEADER)
- Localisation :** Village de Mellet, commune de Les Bons Villers, arrondissement de Charleroi, province du Hainaut
- Site web :** www.les-bons-villers.be
- E-mail :** larissa.fontana@publilink.be

Villages vivants en Condroz-Famenne

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne, située dans les locaux du Syndicat d'initiatives de Somme-Leuze, s'occupe de promouvoir les communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze. La mesure 313 de promotion des activités touristiques lui a permis de monter le projet « Villages vivants en Condroz-Famenne ».

« Nous avons appris par hasard l'existence de la mesure 313 », explique Julie Riesen, responsable du projet Villages vivants en Condroz-Famenne. En effet, la Maison du Tourisme était déjà active en 2009 au sein d'un Groupe d'Action locale (GAL) dans le cadre de l'axe 4 LEADER. La mesure 313 du Programme de Développement rural a permis à la Maison du Tourisme de continuer dans cette voie.

Le projet « Villages vivants » s'articule autour de quatre axes principaux. Le premier vise la mise en réseau des opérateurs touristiques (bureaux de tourisme, propriétaires d'hébergement, confréries, entreprises de loisirs,...) lors de journées qui s'organisent autour de thématiques comme la découverte du Réseau autonome de Voies lentes (RAVeL), la vente de produits du terroir, ou les parcs et jardins.

« Nous voulons également susciter les rencontres entre acteurs touristiques », ajoute Julie Riesen. « La collaboration, plutôt que la concurrence entre propriétaires de gîtes, par exemple, est encouragée. Quand un hébergé est complet, il peut ainsi communiquer l'adresse d'un autre dans la même région. »



La Route du Fromage.

DR/Maison du tourisme Condroz-Famenne



Les journées partenariales sont l'occasion de rencontrer les acteurs de l'initiative Villages vivants.

DR/Maison du tourisme Condroz-Famenne

Site web soutenu par le Commissariat

Le deuxième axe est consacré à l'amélioration de l'offre touristique à travers l'organisation d'événements destinés aux touristes. Dans ce cadre, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne soutient des événements sélectionnés sur base d'un appel à projets, en fin d'année, vers les associations ou les professionnels. Les projets sont analysés et choisis par un jury constitué de différents acteurs du secteur touristique. L'organisation se fait en partenariat avec les associations locales et les communes, qui assurent la logistique de l'événement ; la promotion et la communication étant gérées par la Maison du Tourisme.

Le troisième axe concerne le développement d'un site web avec le Commissariat général au Tourisme (CGT) de la Région wallonne, et le développement de parcours audio-guidés transcommunaux. « Dans ce dernier cas, l'aspect technique est encore à l'étude », précise Julie Riesen. « Le projet devrait voir le jour en 2011. » Le site web, quant à lui, est également en cours de développement. Il devrait promouvoir de nouveaux produits touristiques, comme des escapades d'un jour ou des séjours thématiques.

Enfin, le dernier axe concerne toute la promotion et la communication autour des événements du projet « Villages vivants en Condroz-Famenne ».

- Axe 3 :** Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale
- Mesure 313 :** Promotion des activités touristiques
- Bénéficiaire :** Maison du Tourisme Condroz-Famenne
- Budget :** 555 000 € (40 % FEADER, 40 % Région wallonne, 20 % opérateurs locaux)
- Localisation :** Maison du tourisme Condroz-Famenne
Rue de l'Eglise, 4
5377 Heure
- Contact :** Julie RIESEN
- Site web :** www.valleesdessaveurs.be
- E-mail :** info@valleesdessaveurs.be

Des outils pour valoriser le patrimoine rural

L'association des Plus Beaux Villages de Wallonie a vu le jour en 1994 et s'inspire notamment de l'expérience des Plus Beaux Villages de France. Depuis ses débuts, l'asbl reçoit des appuis régionaux et européens pour valoriser le patrimoine rural dans un but de développement touristique.

En 2009, l'asbl Les Plus Beaux Villages de Wallonie (LPBVW) a déposé un projet qui vise à promouvoir les activités touristiques en améliorant la qualité d'accueil pour les visiteurs tout en préservant la qualité de vie pour les habitants. L'asbl œuvre donc à valoriser le patrimoine rural, « qui doit être vu comme une ressource, et non comme une contrainte », souligne Alain Collin, le président de l'association.

De mai à septembre, LPBVW aide les comités locaux dans l'organisation des journées « Un dimanche, un village », pendant lesquelles de nombreuses activités sont proposées aux visiteurs, comme des promenades contées ou des balades musicales. Le village de Falaën, par exemple, a souhaité mettre en valeur les liens intergénérationnels en représentant les anciennes générations à travers un parcours photographique. « Dans le cadre de ces journées, nous prévoyons le développement d'une thématique l'année prochaine », précise Alain Collin.

Circuits audio-guidés téléchargeables

À côté de ces animations ponctuelles, l'association développe des outils



permettant la découverte permanente du patrimoine. Des circuits audio-guidés sont téléchargeables sur le site de l'association et permettent d'écouter *in situ* des commentaires sur des points particulièrement remarquables. Aujourd'hui, quatre villages disposent de ces audio-guides (Celles, Clermont-sur-Berwinne, Falaën et Wéris). À terme, en 2013, une dizaine de villages en bénéficieront.

Des circuits d'interprétation sont également mis en place. Ils permettent des visites approfondies des villages en présentant une série de panneaux d'informations sur le patrimoine, l'économie locale ou les traditions. Ces circuits sont implantés dans le respect d'une charte élaborée par l'asbl en association avec la Direction générale de l'Aménagement du Territoire. « La charte énonce des prescriptions importantes : les panneaux doivent être posés de façon à respecter les sites protégés ou les bâtiments classés », remarque le président de LPBVW.

Revenant sur l'ensemble du projet, Alain Collin constate : « La mise en place de ces outils se déroule bien, même si nous avançons plus vite dans certains villages que dans d'autres. Le facteur humain est important, il faut bien expliquer les intérêts que les villages et les habitants pourront retirer de tous ces outils. Mais globalement, tout ça est bien compris. »



L'asbl permet l'organisation de journée thématique comme « Un dimanche, un village ».

Axe 3 : Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

Mesure 313 : Promotion des activités touristiques

Bénéficiaire : Les Plus Beaux Villages de Wallonie asbl

Budget : 527 000 € (40 % FEADER, 40 % Région wallonne, 20 % opérateur)

Localisation : Les Plus Beaux Villages de Wallonie asbl
Rue Haute, 7
5332 Crupet (Assesse)

Site web : www.beauxvillages.be

E-mail : info@beauxvillages.be

À Péruwelz, la boulangerie Mercier n'a rien à cacher

La famille Fourez est dans la boulangerie depuis cinq générations. En épousant un boulanger, Eddy Mercier, Carine Fourez perpétuait la tradition à Leuze depuis 17 ans. En 2009, elle réalise son rêve et, avec le soutien de son mari, ouvre une nouvelle boutique à Péruwelz. L'aménagement de l'atelier et l'équipement sont soutenus par le Programme de Développement rural.

« Je rêvais depuis longtemps de m'occuper de ma propre boutique », confie Carine Fourez, propriétaire avec son mari de la nouvelle boulangerie Carine Mercier à Péruwelz. « En 2007, on a trouvé un bâtiment et la nouvelle boutique tourne depuis 2009 », ajoute-t-elle. Le choix du site ne s'est pas fait au hasard. « J'aime quand ça bouge un peu. Péruwelz est une petite ville dynamique et la région est assez peuplée », constate Carine.

Une des particularités de la boulangerie est d'avoir un magasin ouvert sur l'atelier de fabrication. Les clients peuvent ainsi voir les ouvriers travailler le pain, les pâtisseries et les viennoiseries. « Quand on aime son métier, on travaille sérieusement et on

n'a rien à cacher », explique Carine Fourez. Le travail à l'ancienne, sans machines trop automatisées, est la règle suivie par le couple d'artisans. Chocolat, croissant ou crème pâtissière, tout est fait sur place. « Souvent, dans les boulangeries, la crème pâtissière est faite à froid, à partir d'une poudre. Ici, nous travaillons à partir de lait de ferme que nous faisons bouillir dans une grosse casserole », raconte Carine Fourez. « Les jours où nous fabriquons la crème, les clients peuvent voir tout ça. »

Un four en pierres spéciales

La boulangerie Carine Mercier fonctionne bien et, en plus de ses clients habituels, fournit régulièrement le CPAS local, une clinique et des homes. Deux magasins indépendants, dépôts de pain, distribuent aussi ses produits. « Nous avons décidé de commencer doucement cette nouvelle aventure », remarque Carine Fourez. « Mais notre activité augmente régulièrement. Petit à petit, l'oiseau fait son nid ! », ajoute-t-elle, confiante.

La mise en place des nouveaux locaux s'est bien déroulée. Le couple d'artisans remarque cependant



Carine Fourez

DR/Boulangerie Mercier

qu'une grande motivation leur est nécessaire. « Il faut se bouger », avoue Carine, heureuse que son mari ait pu la soutenir dans l'aventure. « Les difficultés tiennent surtout aux sommes à investir. » Au-delà de l'achat et de la réhabilitation du bâtiment, l'aménagement d'un atelier de boulangerie coûte cher. « Rien que le four coûte 50 mille euros. En pierres spéciales, il comprend trois étages respectivement chauffés au bois, au gaz et à l'électricité. De quoi donner un goût particulier aux pains et faire des économies d'énergie », remarque la propriétaire. Elle ajoute pour conclure qu'au-delà des difficultés à trouver du personnel qualifié, « il faut des reins solides, être très motivé, bien se renseigner, ne pas compter son temps et aimer le métier. »



Un magasin ouvert sur l'atelier.

DR/Boulangerie Mercier

Axe 3 : Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

Mesure 312 : Création et développement des micro-entreprises

Bénéficiaire : Carine Fourez (boulangerie Carine Mercier)

Budget : 386 529 € (dont 16,5 % FEADER et 16,5 % Région wallonne)

Localisation : Rue Astrid, 44
7600 Péruwelz

E-mail : carinefourez@hotmail.com

Augmenter qualité et efficacité

Mario Decker et son épouse ont lancé leur entreprise de fabrication de meubles design en 1995. Bureau et ateliers sont installés à la sortie du village de Lontzen. C'est là que travaillent les sept personnes que compte l'entreprise, récemment agrandie et modernisée pour augmenter qualité et efficacité.

« Après mes études et quatre ans passés auprès d'un patron, j'ai eu envie de me lancer à mon compte. J'avais 23 ans. Ma femme et moi sommes de la région et on souhaitait rester ici. Nous avons loué pendant quelques années un atelier dans le centre du village. Et rapidement, nous avons manqué de place. L'envie d'être chez soi a fait son chemin et nous avons construit », explique fièrement Mario Decker. Le manque place pour les outils imposants que demande le métier, pour le stockage des meubles en fabrication et des matériaux de base, a poussé Mario Decker à faire bâtir ses propres locaux et sa salle d'exposition. Son entreprise, il l'a voulue évolutive, mais pas trop. Limitée



Du matériel plus performant.

d'abord par la taille de la zone constructible, puis par un volume de projets qui permet encore au patron d'être lui-même sur chantier. 95% de sa clientèle est belge, et ce, malgré la proximité de l'Allemagne et des Pays-Bas.

De la conception à la réalisation, Mario Decker et son équipe créent l'entièreté des produits au sein de l'entreprise : du mobilier de magasin et de bureau pour le professionnel, mais aussi du mobilier de cuisine, de salle de bain, et des placards pour le particulier. Ils privilégient le moderne, le design, par rapport au traditionnel, et travaillent le bois naturel, stratifié ou MDF allié aux métaux nobles et aux produits verriers. En fonction des chantiers, Mario Decker s'adjoit les services d'un architecte d'intérieur. Et c'est son épouse qui s'occupe de l'administratif.

Des résultats chiffrables

Obtenir des subsides est important pour le jeune couple. L'investissement, ils doivent le faire pour avancer, pour assurer de bonnes conditions de travail aux ouvriers et augmenter la qualité des meubles fabriqués. Clairement, depuis l'extension de la zone de stockage et l'achat de la panneauteuse numérique, il constate une évolution. « On peut sans se tromper dire que notre chiffre d'affaires a augmenté de 10%. Forcément, la modernisation améliore la vitesse d'exécution, et donc, nous pouvons réaliser plus de chantiers. » dit Mario Decker en montrant le fonctionnement de l'imposante panneauteuse. « Nous avons fait appel à un ingénieur conseil en subsides. C'est lui qui s'est occupé de faire la demande de subsides à l'investissement et toutes les démarches. C'est un bon conseil que je peux donner : on est sûrs que c'est bien fait, et plus rapide que si nous devions le faire en plus de la production et de la gestion. »

En termes de perspectives, le couple envisage de maintenir son entreprise au niveau de développement actuel mais, par contre, de poursuivre l'achat de matériel performant. « Vous savez », dit Mario Decker en souriant, « j'ai déjà réalisé un chantier à Saint-Tropez. C'était une belle expérience mais sérieusement, il y a assez de travail pour nous ici en Belgique ! »



Une entreprise familiale depuis 1995.

- Axe 3 :** Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale
- Mesure 312 :** Création et développement des micro-entreprises
- Bénéficiaire :** Mario DECKER
- Budget :** 158 000 euros (dont 7 400 euros FEADER et 15 800 euros Région wallonne)
- Localisation :** Rue Mitoyenne, 410
4710 Lontzen
- Site web :** www.mariodecker.be
- E-mail :** info@mariodecker.be

Un label pour exporter

Hervé Filleul est chocolatier-glaçier depuis 1999. Son atelier de 40 mètres carrés limitant le développement de son entreprise, il a déménagé ce dernier en 2008 dans des locaux plus spacieux dans le village voisin, bénéficiant d'une subvention dans le cadre Programme de Développement rural et de son soutien au développement des micro-entreprises.

« À l'étranger, la Belgique n'est pas connue pour son équipe de football, mais bien pour la bière et le chocolat », explique d'emblée Hervé Filleul. Coincé dans un atelier trop petit, le chocolatier de Thuin manquait de possibilités d'exportation faute de pouvoir augmenter sa production. En septembre 2008, il a l'occasion de reprendre à Donstiennes un bâtiment à caractère industriel de 300 mètres carrés. Le bâtiment est rénové, adapté pour la production de denrées alimentaires, et Hervé Filleul investit dans du matériel de production. Le magasin reste à Thuin, mais ses nouveaux locaux de production pour le chocolat, en fonction depuis février 2009, lui permettent d'envisager une extension de son activité.

Label « casher-parve » pour la communauté juive

Aujourd'hui, la production a été multipliée par trois et Couleur Chocolat exporte en France, en Pologne, et bientôt en Écosse. Mais surtout, l'entreprise bénéficie du label « casher-parve », qui signifie que toute la production est exempte de traces de lait et convient donc aux consommateurs juifs observant la règle. « Il n'y a que quatre chocolateries en Belgique disposant de ce label, et nous sommes les seuls en Wallonie », explique fièrement Hervé Filleul. « Nous travaillons donc avec les communautés juives de Charleroi, de Bruxelles, de Lille, et surtout avec celle de Paris, qui est la plus importante. » En parallèle, Couleur Chocolat

prévoit de se développer sur le marché israélien, « ce qui est d'autant plus facile que le chocolat belge y a une excellente réputation, et que nous ne sommes que peu de fabricants labellisés », remarque Hervé Filleul.

L'autre avantage d'une production totalement exempte de lait est de pouvoir convenir aussi aux végétaliens et aux intolérants ou allergiques au lactose. « Nous préparons un mailing pour informer dans ce sens les médecins, les diététiciens et les magasins », confie le chocolatier.

Le marché est donc porteur pour Couleur Chocolat, qui continue à se développer. « Mais je tiens à rester un producteur artisanal, souligne Hervé Filleul. Je garde une âme d'artisan et je continuerai à travailler des matières nobles. » Le chocolatier avoue qu'il



Des robes en chocolat.



Hervé Filleul

est plus facile de créer une entreprise que de gérer son développement. « Il ne faut surtout pas foncer tête baissée », conseille-t-il. « Il ne faut pas hésiter à réfléchir et à contacter des gens capables de fournir une aide précieuse. Aujourd'hui, un bon artisan doit aussi avoir une bonne tête, la gestion est un aspect essentiel. »

- Axe 3 :** Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale
- Mesure 312 :** Création et développement des micro-entreprises
- Bénéficiaire :** Hervé FILLEUL (entreprise Couleur Chocolat)
- Budget :** 293 000 euros (dont 47 000 euros FEADER et 47 000 euros Région wallonne)
- Localisation :** 6536 Dontiennes (nouvel atelier)
6530 Thuin (magasin)
- Site web :** www.couleurchocolat.be
- E-mail :** info@couleurchocolat.be

Bâtir ou rénover dans la tradition



compte des spécificités locales et des différences en termes d'architecture traditionnelle ou de paysage qui existent au sein des cinq communes concernées.

Un plaidoyer pour la rénovation

La première partie du document revient sur le développement historique des villages, sur les structures traditionnelles et sur leur évolution au XXe siècle. Il s'agit de définir les critères de typicité du bâti. Dans un second temps, la question de l'action des communes dans le sens de la conservation de ces caractères est abordée. Des conseils sont donnés dans le cadre de construction de lotissements, par exemple.

La seconde partie de la brochure s'adresse plus spécifiquement aux personnes voulant rénover ou construire un bâtiment sur le territoire concerné. L'accent est mis sur la meilleure intégration possible. « *C'est aussi un plaidoyer pour la rénovation de bâtiments existants et pour le centre des villages* », ajoute Anne-Marie Veithen. Les bonnes pratiques en matière de volume, façade ou toiture sont décrites, ainsi que le domaine des extérieurs, jardins ou haies par exemple.

« *Nous voulions surtout quelque chose de spécifique à notre région, en allemand, et concernant ces cinq communes précisément* », conclut Anne-Marie Veithen.

Parmi les critères déterminant la qualité de vie dans une région donnée, le paysage joue un rôle clef. Les constructions font partie intégrante de ce paysage. Une brochure décrivant les bonnes et les mauvaises pratiques concernant ces dernières est publiée par le Groupe d'Action locale (GAL) 100 villages – 1 avenir.

Le GAL 100 villages – 1 avenir a constaté sur son territoire une banalisation des nouvelles constructions, ainsi que des rénovations ou des transformations du bâti traditionnel peu respectueuses, et ce depuis plusieurs décennies.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de développement rural et des concours « Un avenir pour notre village », la population du territoire a, de nombreuses fois, soulevé le manque d'un « guide » sur l'habitat traditionnel. « *Les habitants étaient très demandeurs,*

c'est surtout pour eux que l'on a décidé d'éditer une brochure », explique Anne-Marie Veithen, chargée de mission au GAL. Les interrogations portaient surtout sur les caractéristiques traditionnelles de l'habitat : comment les intégrer lors de nouvelles constructions tout en développant une architecture moderne de qualité, ou comment transformer de manière respectueuse un bâtiment traditionnel existant.

À la disposition des habitants, il n'existait aucun document qui traitait de manière globale ces thématiques. Sur base des souhaits exprimés dans les processus de développement rural et d'un travail de compilation déjà réalisé par un groupe d'acteurs conscients de la nécessité de l'existence d'un tel guide pratique, il a donc été proposé de rédiger une brochure de sensibilisation, illustrée de bons et de mauvais exemples. Cette publication tient

- Axe 4 :** Leader
- Bénéficiaire :** GAL 100 villages – 1 avenir
- Budget :** 52 200 € (45 % FEADER, 45 % Région wallonne, 10 % autres financements)
- Localisation :** GAL 100 villages – 1 avenir
Haus der DG
Hauptstrasse, 54
4780 Sankt Vith
- Contact :** Gilbert KUEPPER
- E-mail :** Gilbert.kuepper@wfg.be



Un rapport pour encourager la diversification agricole

Le Pays des Tiges et Chavées, un territoire propice à la diversification.



© François Migeotte

Le territoire du Groupe d'Action locale (GAL) du Pays des Tiges et Chavées couvre les communes rurales périurbaines d'Assesse, de Gesves et d'Ohey. Dans le cadre d'un projet de diversification rurale, le GAL a publié un rapport qui analyse différentes pistes allant dans ce sens.

Le projet dans lequel s'inscrit le rapport, intitulé « Diversification agricole et énergie verte », est d'abord une étude globale des possibilités de développer des énergies alternatives dans le cadre d'un renouvellement des pratiques agricoles. Cette diversification touche les domaines alimentaire, énergétique et de la bio-construction. Dans un second temps, le projet vise à mettre en place les structures adaptées qui permettront de développer les nouvelles filières de production, de transformation et de commercialisation.

Ce rapport sur la diversification agricole, publié fin mai 2010, se situe au cœur du projet. Il a été confié par le GAL au Département Agri-développement du Centre d'Économie rurale (CER). Son objectif est de définir les outils directement utilisables par les

agriculteurs actifs sur le territoire du GAL. Il constitue la première phase de l'étude et vise à cerner le potentiel et les possibilités de mise en place d'une telle diversification.

Une enquête auprès des agriculteurs a donc été réalisée. « Il s'agissait surtout de voir la question avec les agriculteurs et d'essayer de les convaincre », explique Pavlos Kimtsaris, coordinateur du GAL. L'enquête a d'ailleurs montré qu'un certain nombre d'exploitants avait déjà adopté des stratégies de diversification. Le rapport évoque également les aspects techniques liés

aux nouvelles productions, les cadres juridiques nécessaires (coopératives,...), les effets positifs ou négatifs de la mise en place d'une telle diversification, ou l'analyse des investissements à mettre en œuvre.

Un lien avec les autres projets

Au terme de cette première phase, il est apparu qu'il était possible d'envisager deux possibilités de diversification sur le territoire : la production d'huile de colza utilisable en cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur), et la production de chanvre en cherchant à valoriser tous les produits de la plante (fibres, chènevottes, graines). Cinq agriculteurs du territoire ont ainsi consacré dix hectares à la culture de chanvre en 2010. D'autres pistes telles que la production d'agro-combustibles ou la vente directe se sont révélées intéressantes mais difficilement applicables dès maintenant. Elles feront néanmoins l'objet d'un suivi.

Enfin, le GAL utilisera le rapport en lien avec d'autres projets concernant le secteur agricole de façon indirecte, notamment dans les domaines de l'environnement et du tourisme.

Axe 4 : Leader.

Bénéficiaire : GAL du Pays des Tiges et Chavées

Budget : 128 000 € pour le projet « Diversification agricole et énergie verte », dont 25 % pour le rapport

Localisation : GAL Pays des Tiges et Chavées ASBL
Rue de la Pichelotte, 9
5340 Gesves

Contact : Pavlos KIMTSARIS

Site web : www.tiges-chavees.be

E-mail : tiges-chavees@reseau-pwdr.be

Une culture de l'excellence pour développer le tourisme

Le territoire du Groupe d'Action locale (GAL) Pays d'Ourthe, composé de sept communes faiblement peuplées, est agricole et boisé. Son économie locale est faible, notamment par le manque d'industrie et la chute de l'économie agricole. Toutefois, la valorisation touristique de ses ressources naturelles constitue un fort potentiel de développement.

Le profil du Pays d'Ourthe est particulièrement en adéquation avec celles-ci et, depuis de nombreuses années, le secteur du tourisme est très actif sur le territoire. On constate cependant une diminution des nuitées dans l'hébergement traditionnel, bien que le territoire dispose de nombreux atouts. Ces derniers restent donc mal ou peu exploités.

Pour remédier au problème, le GAL a mis sur pied un « projet tourisme qualité » qui vise à repositionner, à terme, le Pays d'Ourthe comme territoire de qualité, vert et durable. Le projet a pour objectif de mettre en place une culture de l'excellence qui vise à améliorer la qualité de l'offre touristique.

Créer et diffuser une image touristique forte

Dans ce sens, après l'analyse du fonctionnement du tourisme sur le territoire et celle de l'offre et de la demande, les acteurs touristiques ont été sensibilisés notamment aux tourisms vert et durable. Ces acteurs sont principalement le secteur de l'hébergement et des attractions, les structures d'accueil et la restauration. Mobilisés pour une



© Pierre-Eric Ledercq, Maison du Tourisme Houffalize-La Roche



© Pierre-Eric Ledercq, Maison du Tourisme Houffalize-La Roche

Les séjours au vert, la gastronomie, le terroir et les activités de pleine nature sont autant de secteurs et d'activités prisés aujourd'hui par les touristes.

démarche de qualité, ils sont invités à participer à la création et à la diffusion d'une image touristique forte.

Concrètement, plusieurs actions sont menées. Le GAL met en œuvre des actions au sein du secteur même : structuration de l'offre, activation d'un réseau d'acteurs touristiques, démarche qualité ou promotion. Des études précises sur les mécanismes de l'offre et de la demande ont aussi vu le jour ainsi qu'une mise en réseau des différents acteurs concernés. Ces derniers ont pu suivre des formations professionnelles, des conférences sur le sujet, des « visites du territoire » et des rencontres sectorielles. De nombreux acteurs du tourisme sont maintenant inscrits dans le réseau « qualité », et les partenariats autour de projets communs ont augmenté.

D'autres projets concernent également diverses composantes indirectement liées au secteur touristique. Le GAL agit donc aussi pour la préservation du potentiel environnemental et culturel, pour la valorisation de l'identité du territoire, et pour l'implication de la population.

L'objectif final est de construire un projet de territoire dans lequel tous les secteurs concernés identifient les retombées positives du tourisme et choisissent de participer à l'essor durable de la région.

- Axe 4 :** Leader.
- Bénéficiaire :** GAL Pays d'Ourthe
- Budget :** 294 000 € (45 % FEADER, 45 % Région wallonne, 10 % administrations communales)
- Localisation :** GAL Pays d'Ourthe
Maison du Tourisme du pays de Houffalize – La Roche-en-Ardenne
Place du Marché, 15
6980 La Roche-en-Ardenne
- Contact :** Gilles HOUARD
- Site web :** www.coeurdelarденne.be
- E-mail :** g.houard@coeurdelardenne.be

Un taxi pour les plus démunis



Depuis le 1^{er} octobre 2010, les sept communes du Groupe d'Action locale (GAL) du Pays des Condruces proposent un service de taxi social destiné aux habitants ne possédant pas de moyen de transport individuel. Cette action s'inscrit dans le projet plus large sur la mobilité que met en place le GAL.

Le projet global du GAL sur la mobilité vise à développer, pour le territoire concerné, une mobilité durable favorisant autant que possible l'usage des transports en commun et des modes lents pour l'accès aux différents pôles d'intérêts de la population.

Le territoire concerné connaît en effet les problèmes de mobilité spécifiques aux zones rurales isolées, mais également ceux des zones périurbaines où se développe rapidement un habitat résidentiel. La mobilité des habitants y est essentiellement tributaire de l'usage de la voiture. Outre les conséquences négatives connues (pollutions, encombrement aux abords des villes, coûts d'achat et de fonctionnement élevés), la place importante de la voiture entraîne la précarisation des catégories sociales modestes n'ayant pas les moyens d'investir dans un tel équipement.

Une mobilité alternative

Le projet mobilité du GAL met donc en avant le caractère urgent du développement de moyens de transports alternatifs, et notamment de transports en commun. Pour le GAL, ce développement d'une mobilité alternative

au service de la population ne doit cependant pas faire l'économie d'actions conjuguées sur l'aménagement du territoire.

C'est dans ce cadre large qui vise à améliorer la qualité de vie en milieu rural que le service « Taxi Condruces » a vu le jour. Organisé autour d'un centre d'appels, il met en œuvre deux véhicules de huit places et trois chauffeurs qui se relaient. Ce service est donc avant tout collectif. « C'est une solution alternative à moindre coût qui encourage les regroupements de passagers », explique Béatrice Georges, chef du

projet « mobilité ». Le service s'adresse principalement aux personnes âgées, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, aux femmes enceintes et aux familles monoparentales.

Cette opération est bon marché et coûte aux clients 30 centimes du kilomètre. Elle concerne un territoire de 300 kilomètres carrés peuplé de 28 mille habitants. Les demandes sont multiples, et le directeur du GAL de relater l'histoire de trois dames de Ouffet souhaitant se rendre à un thé dansant à Comblain. Les déplacements pour raisons médicales sont aussi fréquents : les habitants des villages qui ne possèdent pas de voiture doivent pouvoir se rendre au Centre hospitalier universitaire ou aux cliniques de Huy, par exemple.

Ce service fonctionne principalement dans les villages du Condruz, mais les habitants du territoire du GAL peuvent aussi l'utiliser pour se rendre à Liège, à Huy ou à Marche.



Axe 4 : Leader

Bénéficiaire : GAL Pays des Condruces ASBL.

Budget : 195 000 € pour le projet global « mobilité », environ 6 000 € pour le lancement du Taxi Condruces (le fonctionnement est financé par la RW)

Localisation : GAL Pays des Condruces ASBL
Rue de la Charmille, 16
4577 Strée

Contact : Béatrice GEORGES

Site web : www.galcondruces.be

E-mail : galcondruces@reseau-pwdr.be

Cellule d'Animation du Réseau wallon de Développement rural

Rue de Liège 83
4357 Limont (Belgique)
Tél./Fax: +32 19 54 60 51
Courriel: info@reseau-pwdr.be
Site web: www.reseau-pwdr.be

Notre équipe

Xavier Delmon : coordinateur de l'équipe, il a en charge les aspects de gestion quotidienne de la cellule. C'est également lui qui anime la Commission permanente.

Courriel: x.delmon@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 495 77 93 96

Emilie Bievez : plaque-tournante de l'information, elle s'occupe de la gestion administrative et logistique, ainsi que du Centre de Ressources.

Courriel: e.bievez@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 19 54 60 51

Cécile Schalembourg : elle assure la coordination de la communication en coopération avec Qwentes, et apporte un suivi aux GAL en matière de coopération.

Courriel: c.schalembourg@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 475 93 63 61

Larissa Delcourt : chef de projet communication chez Qwentes et responsable de la production des outils de communication visuelle.

Courriel: ldc@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 2 235 20 33

Maud Davadan : elle apporte son savoir-faire dans l'animation des groupes de travail (notamment agriculture et environnement).

Courriel: m.davadan@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 470 69 58 07

Daniel Burnotte, Daniel Wathelet et Benoit Delaite : ils apportent leur contribution en animation et expertise lors des événements du Réseau.

Courriel: info@reseau-pwdr.be
Tél.: +32 19 54 60 51

Le numéro 8 de Ruralités est imprimé en 10 000 exemplaires, distribués gratuitement au monde rural en Wallonie et en Europe.

Ont participé à la rédaction de ce numéro: Benoît Vignet, Tr@me SCRL, Qwentes-Kantor SA.

Éditeur responsable: Daniel Burnotte



Commission européenne



Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales.